Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212900690-20251224-CM2025_103-DE

Conseil municipal du jeudi 18 décembre 2025

DÉLIBERATION

CM2025-103 Convention de mise à disposition d'un bureau à l'entreprise People and Baby

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 18 décembre, à 18 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Matthieu SEITE, maire.

PRÉSENTS :
Mmes et MM. Isabelle NEDELEC, 1è adjointe ; Gilbert QUENTEL, 2è adjoint ; Sophie GUIAVARCH, 3è adjointe ; Olivier YVEN, 4è adjoint ; Bénédicte ROLLET 5è adjoint ; Jean-Jacques CADALEN, 6è adjoint ; Emmanuelle LE BARS, 7è adjointe.

Mmes et MM. Michel RICHARD ; Michel CADOUR ; Nelly GALAIS ; Anne CARRO ; Marie-Françoise KERGLONOU ; Alain CUEFF ; Pierre EVEN ; Thierry COLAS ; Stéphanie POTÉREAU ; Anne-Sophie MORVAN ; Denise PHELEP ; Bruno SIMON ; Sylvie RAVAILLEAU ; Gwenaël KERJEAN ; Jérôme JACOPIN ; Jean-Philippe SOURIMENT.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA RÉUNION : Delphine DUVAL, Directrice Générale des Services ; François LEROY, Directeur Général Adjoint.

ABSENTS EXCUSÉS :

Pierre OGOR qui a donné procuration de vote à	Isabelle NEDELEC
Catherine MERCEUR, qui a donné procuration de vote à	Michel CADOUR
Céline KERANGUEVEN, qui a donné procuration de vote à	Olivier YVEN
Catherine DENIEL, qui a donné procuration de vote à	Gwenaël KERJEAN
Philippe EGELE, qui a donné procuration de vote à	Bénédicte ROLLET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Michel RICHARD

La convocation à la présente réunion a été notifiée aux conseillers municipaux et affichée en mairie le 10 décembre 2025.

Nombre de conseillers :

En exercice.....	29
Présents.....	24
Votants.....	29

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212900690-20251224-CM2025_103-DE

CM2025-103 Convention de mise à disposition d'un bureau à l'entreprise People and Baby

Madame Bénédicte ROLLET donne lecture de la délibération :

L'entreprise People and Baby, actuel délégataire pour la gestion du multi-accueil, vient de revoir sa charte de mise en place du télétravail de l'entreprise.

Jusqu'à maintenant, les coordinatrices régionales et les personnels supports, résidants en province, télétravaillaient quotidiennement depuis leur domicile. Leur nouvelle charte oblige ces personnels à travailler depuis un bureau 3 jours par semaine.

L'entreprise nous a donc sollicité pour mettre à la disposition d'un de ses personnel un bureau situé au sein de la maison de l'enfance.

Le bureau, communément appelé « bureau de PMI », et utilisé uniquement le mardi par les services de la PMI, correspond à la demande.

Cette mise à disposition, sera soumise à la signature de la convention dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Mise à disposition d'un bureau de 12m2 situé au sein de la maison de l'enfance.
- Redevance mensuelle de 100€/ mois (valeur 2026)
- Durée de la convention 3 ans et 8 mois soit jusqu'au 31 août 2029

* * *

Le Conseil municipal,

VU l'avis des commissions municipales :

Commission « Affaires générales et finances » du 11 décembre 2025 : favorable ;

Commission « Culture, animation, jeunesse, éducation, enfance, sport, associations » du 11 décembre 2025 : favorable ;

Après en avoir délibéré, par 16 voix pour et 13 absentions (6 du groupe « Pour Guilers, une énergie nouvelle » et 7 du groupe « Ensemble pour Guilers »), **a validé** les termes de la convention annexée à la présente délibération et **a autorisé** le maire ou son représentant à la signer.

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.

Le maire,
Matthieu SEITE

MAIRIE DE GUILERS 29820 FINISTÈRE

Le secrétaire de séance,
Michel RICHARD

MAIRIE DE GUILERS 29820 FINISTÈRE